



Ministero dell'Istruzione e del Merito



ISTITUTO COMPRENSIVO N. 6-7 VICENZA

Via Massaria, 62 36100 Vicenza
C.F. 80016490247 Cod. Mecc. VIIC86100E
Tel. 04441813611
viic86100e@istruzione.it; viic86100e@pec.istruzione.it
www.ic6muttoni.edu.it

CIRCULAIRE N. 294

Vicence, le 20 décembre 2024

Aux parents des nouveaux élèves inscrits pour l'année scolaire 2025/2026
École Maternelle section GRANDS
École Primaire classes de 5e
Copie conforme aux Enseignants
Institut Compréhensif 6-7 Vicenza

Objet : Informations sur les inscriptions en ligne pour l'année scolaire 2025-2026

Les parents sont informés que la réglementation en vigueur stipule que l'inscription en classe de CP à l'école primaire et en classe de 6ème au collège doit se faire exclusivement en ligne.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Les inscriptions seront ouvertes du 8 janvier 2025 à 8h00 au 31 janvier 2025 à 20h00.

Les familles pourront effectuer l'inscription sur la page dédiée aux inscriptions en ligne sur la *Piattaforma Unica* à l'adresse suivante : <https://unica.istruzione.gov.it/it/orientamento/iscrizioni>, en utilisant les identifiants SPID (Système Public d'Identité Numérique), CIE (Carte d'Identité Électronique) ou eIDAS (Identification, Authentification et Signature Électronique).

On rappelle que le système "Inscriptions en ligne" permet de soumettre une seule demande d'inscription par élève, mais donne aux parents et aux responsables légaux la possibilité d'indiquer une deuxième ou une troisième école de leur choix, au cas où l'établissement scolaire principal ne disposerait pas de places disponibles.

Les codes des écoles de l'Institut I.C. n. 6-7 Vicenza sont :

DENOMINATION	CODE IDENTIFICATION	DENOMINATION	CODE IDENTIFICATION
École Primaire "Riello"	VIEE86102N	École Primaire "Zanella"	VIEE86101L
École Primaire "Rodari"	VIEE86103P	École Primaire "V. Pasini"	VIEE86104Q
École Primaire "De Amicis"	VIEE86105R	École Primaire "A.C. Pertile"	VIEE86106T
Collège "F. Muttoni" Collège "E. Salerno"	VIMM86101G		

Pour les parents rencontrant des difficultés à effectuer l'inscription en ligne (absence d'ordinateur, de connexion Internet, de boîte mail ou autres), le bureau de la secrétaire sera à la disposition des familles du **14 janvier au 27 janvier**, aux jours et horaires suivants, sur rendez-vous téléphonique ou par mail à l'adresse **viic86100e@istruzione.it** en indiquant en objet : **Inscriptions a.s. 2025/2026**.

LUNDI-MARDI-VENDREDI de 11h00 à 13h00	De LUNDI à VENDREDI de 7h30 à 8h30	MARDI - JEUDI De 15h00 à 16h30
---	--	--

IMPORTANT : Il est nécessaire de se présenter au rendez-vous avec toutes les informations nécessaires pour compléter la demande (par exemple : photocopie des codes fiscaux des parents/tuteurs et de l'élève à inscrire, pièce d'identité des deux parents et de l'élève).

Résumé des démarches pour les parents ou tuteurs légaux:

- Identifier l'école d'intérêt grâce à l'application "Scuola in chiaro in un'app", mise à disposition par le Ministère (l'application permet d'accéder aux principales informations sur l'école, de comparer certains indicateurs avec d'autres établissements, et fournit des informations sur les infrastructures, les équipements multimédias et les projets scolaires).
- Accéder au site <https://unica.istruzione.gov.it/it/orientamento/iscrizioni> et compléter le formulaire en ligne à partir du 8 janvier 2025 à 8h00.
- Soumettre la demande d'inscription à l'école choisie avant le 31 janvier 2025 à 20h00.
- Entre le 31 mai et le 30 juin 2025, les familles ayant choisi de ne pas suivre l'enseignement de la religion catholique expriment leurs préférences sur la base des activités alternatives disponibles.

Remarque importante : En cas de parents séparés ou divorcés avec garde non conjointe, la demande d'inscription effectuée en ligne devra obligatoirement être finalisée auprès de l'école avant le début de l'année scolaire, en présentant une déclaration de consentement à l'inscription conformément à la législation en vigueur (Décret législatif n°154 du 28 décembre 2013).

ATTENTION :

Le formulaire en ligne présente tous les "temps scolaires" théoriquement activables. Lors de leur choix, les familles doivent tenir compte des "temps scolaires" proposés dans l'établissement pour l'année scolaire à venir, indiqués comme "temps scolaires activés" dans le formulaire d'inscription.

Les "temps scolaires" prévus pour l'année prochaine sont les suivants :

Écoles	Temps scolaire	Note
École Primaire "Riello"	Classes 1 [^] -2 [^] -3 [^] 28 heures (27 + 1)	Un après-midi par semaine obligatoire avec cours d'éducation alimentaire
	Classes 4 [^] -5 [^] 28 heures (27 + 1) + 2 EPS	Un après-midi par semaine obligatoire et possibilité de manger à la cantine (facultative) 2 heures de cours obligatoire de EPS
École Primaire "Zanella"	Classes 1 [^] -2 [^] -3 [^] 28 heures (27 + 1)	Un après-midi par semaine obligatoire avec cours d'éducation alimentaire
	Classes 4 [^] -5 [^] 28 heures (27 + 1) + 2 de EPS	Un après-midi par semaine obligatoire et possibilité de manger à la cantine (facultative) 2 heures de cours obligatoire de EPS
École Primaire "Rodari"	École à « temps complet » avec 40 heures de cours par semaine	
École	Classes 1 [^] -2 [^] -3 [^] 28 heures (27 + 1)	Un après-midi par semaine obligatoire avec cours d'éducation alimentaire

Primaire "V. Pasini"	Classes 4 [^] -5 [^] 28 heures (27 + 1) + 2 de EPS	Un après-midi par semaine obligatoire et possibilité de manger à la cantine (facultative) 2 heures de cours obligatoire de EPS
École Primaire "De Amicis"	École à « temps complet » avec 40 heures de cours par semaine	
École Primaire "A.C. Pertile"	École à « temps complet » avec 40 heures de cours par semaine	
Collège "F. Muttoni"	30 heures par semaine	
Collège "E. Salerno"	30 heures par semaine 33 heures par semaine/cours musical	

ACTIVITÉS POST-SCOLAIRES

Dans les écoles primaires et secondaires, des activités extrascolaires (payantes) sont organisées avec le soutien des comités de parents et des coopératives locales.

ADMISSION DES INSCRIPTIONS

En cas de sur inscriptions, les demandes qui ne pourront pas être acceptées seront transmises aux écoles "secondaires" indiquées par les familles.

Si le nombre d'inscriptions et les règles en vigueur ne permettent pas la création de classes pour les temps scolaires choisis, une notification sera envoyée aux familles concernées pour leur permettre de demander une inscription dans une autre école.

Le Ministère (MIM) communiquera officiellement, d'ici mai 2025, les classes effectivement activées. Si nécessaire, des critères de priorité seront appliqués, basés sur des règlements approuvés par le Conseil d'Institut et disponibles dans la section dédiée aux inscriptions sur le site de l'école.

Afin de permettre l'attribution des points, il est nécessaire d'insérer dans la demande d'inscription les éventuels critères de priorité prévus (indiqués dans la demande elle-même).

INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les parents/tuteurs sont tenus de prendre connaissance de la politique de confidentialité publiée sur le site de l'établissement :

<https://ic6-7vicenza.edu.it/allegati/all/1984-informativa-privacy-personale-scolastico-ic6-7.pdf>

VISITE VIRTUELLE DES ÉCOLES ET ATELIERS EN LIGNE POUR LES ÉLÈVES :

L'établissement a créé un site dédié, appelé "[OPEN DAY DES ÉCOLES DE L'INSTITUT](#)", accessible depuis la page d'accueil du site institutionnel.

Il Dirigente scolastico
Margherita Ricciardi